

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2023



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de **BEUIL** Alpes-Maritimes

Le mardi sept février deux mille vingt-trois, à 18 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 01.02.2023

Etaient présents : M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale

Représentés : Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02 février 2023, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 07 février 2023.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°01.2023

Absent non excusé : Mr Roland Giraud

Absent excusé : Mr Pasquier Frédéric

Absents représentés : Me Nicoletta Karel, Me Donadey Karine

Lecture et validation du procès-verbal du 28/12/2022

VOTE POUR 10.

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 1° : travaux zone nordique accès plateau Saint Jean

Lecture et explication par Mr DONADEY : plan finalisé suite à l'affinage des tracés, maître d'œuvre SMV, étude écologie (lecture du bilan réalisé, pas d'impact). En annexe plan avec relevé. Suivi des prescriptions du Parc National du Mercantour niveau engazonnement. Protection potentille blanche.

Mr COSSA pense que l'espèce Potentille est présente sur le site. Le travail et rapport initié par le SMV est pour lui incomplet.

AR Prefecture

Mr GEFFROY expose que le cadre est donné par la commune de BEUIL, la maîtrise d'ouvrage réalisée par le SMV. La commune souhaite aussi suivre les préconisations du PNM.

Une lettre de soutien a été adressée par Nordic France afin de valider le projet.

Mr COSSA exprime que les travaux et tracé actuel sont corrects, avec possibilité de remonter en contre sens ou fermer la piste de ski alpin, aujourd'hui, utilisée en solution de repli.

Mr COSSA se sent écarté de l'étude globale effectuée et pense que le ski de fond n'apporte aucun retour économique au village pour un investissement important.

Mr GEFFROY explique que le tracé actuel pose légalement problème en cas d'ouverture de la piste de ski alpin, cet accès ne peut être comme tel pérenne.

VOTE POUR 9, CONTRE 1

DELIBERATION 2° : retrait de la délibération N°3 du 11 novembre 2022

Convention avec notre cabinet d'avocat concernant la rétroactivité de la première délibération. Pour rappel un courrier de la préfecture a été reçu demandant l'annulation de la délibération pour motif montant à plafonner.

Concernant la préfecture Mr COSSA demande si un courrier a été reçu de celle-ci concernant des problèmes de gestion de l'environnement. Celui-ci a pu être adressé directement au Maire de la commune.

VOTE POUR 10

DELIBERATION N°3 : validation de la convention avec ME Aude DE Prémare

Explication de la nouvelle convention par Mr DONADEY, convention minimale tous autres actions engagées sera portée en délibération.

Mr COSSA demande les devis des opérations réalisées.

Mr COSSA mentionne le fait qu'il ne comprend pas la délibération

VOTE POUR 10

DELIBERATION N°4 : avenant contrat de bail gîte Nature et Montagne

L'avenant actuel n'étant pas retrouvé.

Mr GEFFROY ne prend pas part au vote

VOTE POUR 8, ABSTENTION 1

DELIBERATION N°5 : convention Food Truck

Modification de date de convention du 9 février au 10 avril.

Montant forfait 200 e

Mr COSSA explique que cette convention apporte une concurrence déloyale avec les commerçants de Beuil.

Mr COSSA mentionne le fait que le relais du Mercantour aurait pu s'occuper de la vente sur la zone nordique.

VOTE POUR 8 CONTRE 1

DELIBERATION N°6 : convention avec l'EPI

Mr BIZET expose l'objectif d'apporter un service supplémentaire aux habitants de Beuil.

MR SCHULLER quitte le conseil à 19H45 suite à une invective de Mr COSSA et au vu de l'atmosphère

tendue de la réunion.

006 219600169-20230404-2023_01_00-DE
Reçu le 07/04/2023

VOTE POUR 9

DELIBERATION N°7 : aide financière au profit des enfants beuillois du collège St Blaise

VOTE POUR 9

DELIBERATION N°8 : devis gouttières Chapelle St ANNE

VOTE POUR 9

DELIBERATION N°9 : REPORTEE

DELIBERATION N°10 : subvention DETR boulangerie

VOTE POUR 9

DELIBERATION N°11 : opération Gites de France

VOTE POUR 9

DELIBERATION N°12 : signature devis Chapelle des Pénitents

VOTE POUR 9

QUESTIONS DIVERSES

Signature devis adressage SICTIAM accepté

Fait à Beuil, le 04 avril 2023

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

Le Maire,



AR Prefecture

006-210600169-20230404-2023_01_00-DE
Reçu le 07/04/2023

AR Prefecture

006-210600169-20230404-2023_01_00-DE
Reçu le 07/04/2023